



1409 route de la croisée de Jalès
07460 Berrias-et-Casteljau
EURL au capital de 1000 €
R.C.S. 104 769 765 Aubenas
Carte professionnelle n° CPI 0702 2026 000000004
Tél : 04 75 93 87 32

BARÈME DES HONORAIRES

Honoraires TTC à charge vendeur sauf mention contraire

EN TRANSACTION :

Honoraires calculés sur le prix de vente net vendeur

I – HABITATIONS :

Montant du prix net vendeur	Taux honoraires
Jusqu'à 100 000 €	10 %
De 100 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 250 000 €	6 %
De 250 001 € à 400 000 €	5,5 %
Au-dessus de 400 000 €	5 %

II – TERRAINS :

Montant du prix net vendeur	Taux honoraires
Jusqu'à 60 000 €	12 %
Au-dessus de 60 000 €	10 %

III – FONDS DE COMMERCE : 10 % HT du prix de cession

IV – VIAGER : 10 % jusqu'à 150 000 €, entre 150 001 € et 300 000 € honoraires de 8 % du prix net vendeur et au-delà de 300 000 € honoraires de 6 %.

AUCUNE COMMISSION NE POURRA ÊTRE INFÉRIEURE À 5 000 EUROS

EN LOCATION :

- 8 € TTC/m² pour la rédaction du bail, la constitution du dossier et visites
- 3 € TTC/m² pour la réalisation de l'état des lieux

LOCATION SAISONNIÈRE :

- 12 % TTC des sommes encaissées dans le cadre d'une mission de conciergerie comprenant notamment l'accueil des voyageurs, la remise des clés et l'assistance durant le séjour.
- 18 % TTC des sommes encaissées dans le cadre d'une mission de commercialisation et gestion complète comprenant la diffusion des annonces, la gestion des réservations, la rédaction des contrats et le suivi administratif.

AVIS DE VALEUR : 150 euros HT soit 180 euros TTC